

COMMUNE DE SAINT LAMBERT SUR DIVE

Réunion de conseil municipal

3/10/26

10 présents,
1 excusée

Ordre du jour et compte-rendu



Délibération : Acquisition à titre gracieux du chemin privé (Impasse de Quantité) et d'une bande de terre entre le Belvédère et la stèle major Currie

Intérêts pour la commune :

- possibilité d'aménager un accès continu du Belvédère à l'entrée du village en lien avec la réflexion autour du schéma de sécurisation du bourg
- renforcer les liens entre la commune et les associations mémorielles en rendant plus accessible la stèle lors des cérémonies.
- aménagement de la bande de terrain en concertation avec les associations mémorielles

✓ Vote à l'unanimité : acquisition gracieuse de l'impasse et de la bande de terrain (l'aménagement de cette bande sera discuté plus tard).

Délibération : Règlement intérieur de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2027

Mise à jour d'un nouveau règlement pour la salle polyvalente et révision des tarifs (150€ pour les résidents, 200€ pour les non résidents et mise en place d'options de location de matériels et de prestations)

✓ Vote à l'unanimité : adoption du règlement intérieur.

Défiibrillateur

La commune a l'obligation de s'équiper. Le défiibrillateur serait placé devant la salle communale, en extérieur.

✓ Vote à l'unanimité : acquisition d'un défiibrillateur mais demande de devis supplémentaires rapidement pour solliciter une aide de la DETR.

Château d'eau - Réserve incendie



Une rencontre entre le maire et les pompiers doit être organisée au sujet de la réserve incendie du château d'eau.

Logement communal

✓ Vote à l'unanimité : sollicitation de devis pour le changement des fenêtres

Délibération : Pacte de gouvernance Terres d'Argentan

✗ Après discussion, il a été décidé de reporter le vote du pacte de gouvernance au prochain Conseil municipal.

Délibération : Réfection du chemin de la Sappaie

Le chemin de la Sappaie, sans entretien régulier, nécessite une remise en état.

✓ Vote à l'unanimité : restauration du chemin de la Sappaie selon le devis présenté.

Décorations de Noël

- Utilisation du budget prévu pour l'achat de nouvelles décorations de Noël
- Installation de la crèche sur la place de la Mairie
- Installation des décorations le 9 et 12 décembre en invitant les personnes désireuses d'y participer

✓ Vote à l'unanimité : acquisition et organisation des décorations

Délibération : Modification du RIFSEEP (IFSE et CIA) pour ajouter les contractuels de droit public et la filière technique fonctionnaire et contractuelle

✓ Vote à l'unanimité : ajout des contractuels de droit public et la filière technique fonctionnaires et contractuelles. Les montants sont du ressort du maire.

Informations

Travaux de l'église : les travaux sur le plafond n'ont toujours pas commencé par l'entreprise, l'agent communal a nettoyé la sacristie et réparé le sol.

Dates à noter

6 novembre : Conseil municipal
11 novembre : commémorations
28 novembre : repas des aînés
9 et 12 décembre : pose des décorations de Noël
10 janvier 2027 : galette des rois